



CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 4 - séance du 25 octobre 2016

Présidence : M. Claude Risch

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2016
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
- 6a. **Préavis municipal no 11/2016** relatif à l'arrêté d'imposition 2017
- 6b. Rapport de la Commission des finances
- 7a. **Préavis municipal no 12/2016** relatif au budget 2017
- 7b. Rapport de la Commission des finances
8. Propositions individuelles
9. Divers.

M. Claude Risch, Président, ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à chacun. Il passe sans attendre la parole à la secrétaire pour le point 1) de l'ordre du jour :

1. Appel

Mesdames et Messieurs Bollini Jean-Charles, Bourquin Noemi, Martin Fahrni Dominique, Mattenberger René, Mermoud Paul et Perusset Alexandre se sont excusés. Monsieur Glauser Daniel est absent. Membres présents : 28.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2016

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2016 avec la convocation du jour. La discussion est ouverte. Il n'y a pas de remarque et le procès-verbal est accepté à l'unanimité, sauf 3 abstentions.

4. Communications du bureau

Le Président donne quelques informations sur les activités du bureau du Conseil :

- Le 15 novembre prochain, nous aurons la traditionnelle visite annuelle du Préfet
- Le bureau du Conseil s'est récemment réuni pour nommer des commissions, sur demande de la Municipalité. Les conseillers seront avisés au fur et à mesure de la sortie des préavis municipaux.
- Les prochaines votations auront lieu le 27 novembre 2016, il n'y a qu'un sujet fédéral au menu.

Le Président passe ensuite la parole à la Municipalité :

5. Communications de la Municipalité

M. le Syndic nous informe qu'il n'y a pas de communications de la part des Municipaux.

- 6a. **Préavis municipal no 11/2016** relatif à l'arrêté d'imposition 2017
et
- 6b. Rapport de la Commission des finances

Chaque conseiller a reçu le préavis municipal. Bien que constatant une importante hausse de la facture sociale pour 2017, ainsi que de la péréquation horizontale et de la réforme policière (+55% d'augmentation pour ces 3 postes) et +44% pour l'accueil de jour des enfants, la Municipalité propose au Conseil communal de maintenir le taux de l'exercice en cours. L'Exécutif est d'avis que le taux d'imposition d'une commune ne peut suivre de tels coups de boutoir. Dans l'expectative des résultats réels des recettes d'impôts, la Municipalité a délibérément fait le choix de supporter les éventuelles charges supplémentaires sur le capital de la commune.

Le Président, relevant le fait qu'il est logique de traiter le taux d'imposition en même temps que le budget 2017, passe la parole à la Commission des finances pour la lecture de son rapport.

C'est M. Pierre Turin qui fait lecture du rapport. La COFIN constate que depuis plusieurs années, les budgets sont déficitaires et les comptes sont finalement équilibrés ! Bien que pour 2017, le budget nous annonce une augmentation de charges, la COFIN propose au Conseil communal de soutenir le préavis municipal et de maintenir le taux d'imposition communal à 77% en ce qui concerne :

- Les impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques, ainsi que l'impôt spécial dû par les étrangers
- L'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des personnes morales
- L'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise.

Le Président ouvre la discussion.

Suite à une question relative aux hausses importantes constatées, M. le Syndic, qui a suivi un cours sur le sujet, donne quelques explications sur le calcul de la péréquation. Ce dernier est bien évidemment très complexe. Notons que pour fixer les charges sociales pour 2017, le canton se base sur les comptes des communes de 2015 ! La facture sociale devrait représenter 30 à 33% de la somme des impôts qu'une commune encaisse.

La parole n'étant plus demandée, le Président propose de passer au vote le préavis municipal et le rapport de la commission, qui sont acceptés à l'unanimité, sauf une abstention.

- 7a. **Préavis municipal no 12/2016** relatif au budget 2017
- et
- 7b. Rapport de la Commission des finances

Chaque conseiller a également reçu le préavis municipal, le budget chiffré ainsi que l'analyse du budget pour l'année 2017.

Le budget de fonctionnement présente un total de charges de Fr. 4'755'696.00 et un total de produits de Fr. 4'431'231.00, laissant ainsi apparaître un excédent de charges de Fr. 324'464.00. La Municipalité constate que si la tendance haussière annuelle constatée dans les charges cantonales devait se poursuivre, une augmentation des impôts deviendrait inéluctable !

M. le Syndic précise encore, par rapport à la péréquation cantonale, que 308 communes sont mises dans un pot commun pour définir la clé de répartition. Il n'y a que très peu de marge de manœuvre d'une manière générale.

Le Président passe la parole à Mme Anne-Marie Romanens pour la lecture du rapport de la COFIN, qui estime que les montants attribués aux différents dicastères semblent appropriés à la situation et aux informations connues au moment de l'élaboration du budget. La COFIN propose aux membres du Conseil d'accepter le préavis municipal en posant néanmoins une question sur le contrôle des heures du parascolaire ? Comment anticiper les années à venir ?

Pour répondre à la question de la COFIN, M. le Syndic confirme que, suite à un récent entretien téléphonique avec M. Olivier Simond, Directeur de l'EFAJE, l'augmentation constatée vient du fait de l'augmentation du nombre d'enfants tout simplement. Il faudra cependant attendre mi-2017 pour voir si la tendance se confirme. Pour le financement des unités d'accueil, une contribution en pourcentage du revenu est demandée aux parents, le reste est à la charge des communes (env. 30%). Le but est de ne pas faire de bénéfice, ni de perte. M. Millioud, Municipal, précise qu'une journée en accueil de jour coûte Fr. 99.00 par enfant et Fr. 116.00 en pré-scolaire. M. le Syndic ajoute que l'EFAJE souhaite construire une UAPE à Goumoëns et que ce projet constituerait immanquablement un « appel d'air ». M. Nicolas Dutruy précise que priorité serait alors donnée aux enfants scolarisés sur le site.

Mme Claudia Jaquier prend la parole pour rendre hommage à « Croque midi » fondée il y a 10 ans en précisant que cette structure ne coûte rien à la Commune, si ce n'est la mise à disposition des locaux ! Mme Annie Marguerat, Municipale et responsable de la structure, ajoute qu'au début 20 repas étaient servis alors que l'on en compte 110 aujourd'hui sur la semaine. Le Syndic conclut en précisant que si une UAPE se construit dans le village, l'accueil de « Croque midi » ne survivrait pas !

La parole n'étant plus demandée sur le budget 2017, le Président propose de passer au vote le préavis municipal et le rapport de la commission qui sont acceptés à l'unanimité, avec les remerciements à la Municipalité pour la qualité de sa présentation.

8) Propositions individuelles

Ce point tombe faute de matière.

9) Divers

Aucun point n'est soulevé sous le chapitre des divers.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt les débats à 21h10, en rappelant la date du prochain Conseil, soit le mercredi 7 décembre 2016.

Le Président:

La Secrétaire: